

AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT FORMULAIRE DE DEMANDE

Ce formulaire vous permet de soumettre votre situation, en vue d'une aide financière destinée à certains ménages disposant d'une autonomie financière suffisante pour subvenir à leurs besoins mais devant supporter une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus.

Cette demande doit être complétée intégralement, en caractères majuscules, signée et adressée à :

La Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, Av. du Prieuré 1, CP 63, 1009 Pully.

1. Demandeur / Demanderesse

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Lieu d'origine : Titre de séjour :

Date d'arrivée à Pully : Etat civil :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Adresse mail :

Bénéficiaire de l'aide sociale ou de prestations complémentaires AVS/AI ou familles : OUI
 NON

Coordonnées bancaires ou postales :

Nom de l'établissement : N° IBAN :

N° compte postal :

2. Logement

Adresse :

Date de conclusion du bail :

Nombre de pièce(s) : Surface :

Montant du loyer sans les charges : Charges :

Nombre d'occupants total dans le logement :

3. Composition du ménage

Conjoint-e/concubin-e/partenaire enregistré-e :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Lieu d'origine : Titre de séjour :

Enfants domiciliés chez le demandeur/demanderesse :

Nom	Prénom	Date de naissance	En formation

Autres personnes vivant dans l'appartement :

Nom	Prénom	Date de naissance	Parenté

4. Documentation à joindre à votre demande

- Copie du bail à loyer avec la dernière notification de hausse ou de baisse de loyer ;
- Copie de la dernière décision définitive et complète de taxation d'impôts établie par l'Administration fiscale cantonale pour toutes les personnes majeures du ménage ;
- Copie des trois dernières fiches de salaire de chaque membre du ménage, en précisant s'il bénéficie d'un 13^e salaire ou non ;
- Pour les indépendants, copie du compte d'exploitation bouclé du dernier exercice comptable ;
- Copie de toute autre source de revenu (p. ex. rente AI ou chômage) ;
- Copie de la décision des prestations complémentaires AVS/AI ou familles ;
- Copie du contrat d'apprentissage ou de l'attestation d'études pour les enfants en formation ;
- Copie des attestations de 3^e pilier ;
- Copie des factures de frais de garde
- Copie du jugement de divorce avec la mention du versement de la pension ;
- Coordonnées bancaires ou postales (pour le versement de l'aide).

5. Informations générales

Les décisions de l'administration communale peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de trente jours auprès de la Municipalité.

L'administration communale octroie l'AIL pour une année, sur demande, l'aide peut être renouvelée.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser directement à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, par téléphone au 021 721 31 65 ou par email à djas@pully.ch.

Le/la/les soussigné-e-s certifie-nt l'exactitude des informations communiquées. De plus, ils attestent avoir pris connaissance du Règlement communal sur l'aide individuelle au logement.

Lieu : Date :

Signature demandeur/demanderesse :

Signature conjoint-e/concubin-e/partenaire enregistré-e :